

frères, dont nous connaissons d'ailleurs toutes les aptitudes à remplir la position. Rédigée à partir de ce jour par un comité de collaboration, l'*Union Médicale du Canada* n'en offrira que plus d'intérêt et plus de variété, en même temps qu'elle suivra dans la voie du progrès une marche plus rapide.

Nous nous sommes efforcé, pendant nos cinq années de rédaction, de maintenir la revue à la hauteur où l'avait placée notre vénéré maître, Hugues-Evariste Desrosiers, et nous avons tâché en plus d'en faire pour le profession médicale un guide et un défenseur. Chaque fois que les intérêts de la profession nous ont paru être en danger, nous sommes accouru à la rescousse, et nous avons écrit, nous avons bataillé même, sans peur et sans reproche. Il nous semble que nous n'avons pas bataillé en vain ; et si la loi médicale passée l'hiver dernier à la Législature de Québec peut être considérée un peu comme le résultat de nos efforts, nous nous déclarons satisfait.

Dans tout ce que nous avons écrit depuis 1895, il n'y a pas un mot, pas une ligne que nous retrancherions aujourd'hui. Sans doute, il nous a fallu, à maintes occasions, parler hardiment ; il nous a fallu aussi nous séparer de gens qui avaient été nos maîtres et nos amis ; mais nous n'avons pas hésité un seul instant, car nous considérions qu'il y avait péril en la demeure. Si, durant nos polémiques, nous nous sommes trompé, si nous avons été injuste envers qui que ce soit, on voudra bien nous pardonner à cause de notre bonne foi, et tenir compte que nous n'avons jamais rien demandé pour nous-même. Le bien général de la profession, et cela seul, a toujours été notre but.

Aujourd'hui la profession médicale, — et l'*Union Médicale* y aura bien été pour quelque chose — a l'œil ouvert sur ses intérêts ; elle suit de près ce qui la concerne, et, grâce à la loi Cotton, elle pourra, le moment voulu, faire valoir son opinion ; elle est affranchie des liens qui l'immobilisaient. Nous pouvons maintenant nous retirer, et nous attendrons avec confiance, la conscience en paix, le jugement de nos pairs : il nous sera favorable.

E. P. BENOIT.

---